

**170** P  NP  **DM15**  
Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro-Québec

Beauharnois AUD 6211-03-064

## CONSTRUCTION DE LA CENTRALE À CYCLE COMBINÉ DU SUROÎT

**Intervention en opposition présentée au  
B.A.P.E.**

*(Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement)*

**Rédigée par**  
André Desrochers,  
Citoyen de Beauharnois, secteur Maple Grove

3 octobre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>QUELQUES MOTS SUR L'AUTEUR</i>	5
<i>L'IMPACT DE LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DU SUROÏT: Une approche citoyenne</i>	6
<i>I) LA PARTICIPATION DE LA POPULATION</i>	6
<i>II) NOTRE ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE</i>	6
<i>III) BESOIN OU PAS D'ÉNERGIE SUPPLÉMENTAIRE ?</i>	8
<i>IV) POUR NOS BESOINS, POUR LES BESOINS EXTÉRIEURS OU POUR S'ENRICHIR COLLECTIVEMENT ?</i>	8
<i>V) ÉMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE</i>	9
<i>VI) CONTRAT PATRIMONIAL VS ENERGIE DISPONIBLE</i>	10
<i>VII) APPEL D'OFFRE ET SOUMISSIONS POUR LES NOUVELLES CENTRALES</i>	10
<i>VIII) ECONOMIE D'ENERGIE</i>	11
<i>IX) ENTENTE AVEC MRC ET MELOCHEVILLE</i>	12
<i>X) LES FUTURS EMPLOIS</i>	13
<i>X I) CONCLUSION : la région est piégée</i>	14

### DEMANDES ET RECOMMANDATIONS

<i>EFFET DE SERRE</i>	15
<i>Recommandation #1</i>	15
<i>Recommandation #2</i>	15
<i>ÉCONOMIE D'ÉNERGIE</i>	16
<i>Recommandation #3</i>	17
<i>Recommandation #4</i>	17

## *INTRODUCTION*

Comme ce fut le cas lors de la fusion forcée il y à peine quelques mois, j'ai longtemps réfléchi avant d'écrire ces quelques pages. Compte tenu des incontournables propos archi spécialisés traitant de différents domaines de la production d'électricité, compte tenu des montants en jeu et compte tenu de la force et du pouvoir qu'ont Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, je me suis demandé sérieusement si une intervention de ma part allait réellement apporter quelque chose de constructif à la démarche que tient le BAPE. Tout semble se jouer tellement à un autre niveau « politique » inatteignable... Tout semble tellement déjà décidé... Je me sens piégé et la région se sent piégée...

Malheureusement, le territoire sur lequel Hydro-Québec veut installer sa nouvelle centrale n'a pas de résidents aussi à l'aise économiquement que dans le secteur de la ligne Hertel/Des Cantons. Étant une des régions les plus défavorisées du sud du Québec, avec des revenus par habitant bien en dessous de la moyenne montréalaise, des recours juridiques avec le coût astronomique qu'engendrerait les frais d'avocats seraient et sont impensables dans notre région, même collectivement. Nous devons nous en remettre au BAPE.

Toutefois, suite à des conversations informelles avec plusieurs citoyennes et citoyens inquiets qui suivent le dossier mais qui ne voient pas l'utilité de se prononcer, je me suis laissé tenter d'écrire ces quelques lignes. Je n'ai pas l'intention de parler en leur nom, je ne possède aucun mandat en ce sens. Mais tant mieux si mon intervention peut servir de porte-voix de la minorité silencieuse et peut être reçue comme celle du simple citoyen. J'espère que mes propos ne seront pas trop mélangés et mélangeant. Je les ai couchés au rythme de ma réflexion.

N'étant ni ingénieur, ni électricien, n'ayant aucun diplôme en biologie, en écologie ou dans un domaine connexe en environnement, ne représentant aucun regroupement ou groupe de pression, je n'ai pas la prétention et surtout pas les compétences nécessaires pour vous présenter un mémoire sur les impacts que pourrait avoir la construction et l'installation de la centrale à cycle combiné du Suroît. Mon intervention et mes recommandations se veulent plutôt une réflexion suite à ma présence lors de la première journée d'audience en septembre dernier et à la lecture sur le site Internet du BAPE des documents déposés et des transcriptions des 3 autres journées. Je laisse le soin aux spécialistes de vous faire l'exercice de présentation de mémoires exhaustifs. En espérant toutefois que leurs propos, souvent hermétiques et indéchiffrables pour le commun des mortels, sauront être décodés de votre part.

Car une des grandes inquiétudes qui règne parmi les citoyens est que l'accumulation des chiffres, des statistiques, des données et des rapports ne soient là que pour nous mettre de la poudre aux yeux, pour nous cacher des enjeux de plus haut niveau. Avec les nombreux scandales financiers récemment déterrés, avec les fonctionnaires qui si contredisent sur les chiffres et les emplois créés ou perdus par le protocole de Kyoto, comment faire confiance, comment savoir si les chiffres donnés par l'entreprise sont conformes, comment savoir si les données ne sont pas galvaudées pour mieux nous faire avaler le projet ? Des questions qui ne trouveront peut-être jamais de réponse. Encore une fois, je le répète, la population de la région n'a d'autres alternatives que de s'en remettre à la bonne conscience et au bon jugement du BAPE.

En terminant cette introduction, je désire également faire part aux membres de la Commission, tel que stipulé dans les règlements sur le site Internet du BAPE, et suite aux explications téléphoniques de mme Giasson, de mon désir de comparaître aux éventuelles audiences publiques.

Même si l'essentiel de ma position se retrouve dans le document remis, tant mieux si cette tribune peut me permettre à la fois de faire entendre de vive voix certaines inquiétudes et de répondre aux questions des commissaires.

Espérant que cette réflexion servira aux gens qui prendront le temps de la parcourir.

Merci l'avance.

André Desrochers

Beauharnois (secteur Maple Grove), Qc,

## **QUELQUES NOTES SUR L'AUTEUR**

Je ne suis pas politicien. Je ne suis pas membre du Conseil municipal. Je ne suis pas historien. Je ne suis pas sociologue. Je me considère tout simplement comme un citoyen qui prend part à la vie démocratique de son milieu.

Je ne suis pas né à Maple Grove ni à Beauharnois. Je viens du bitume et des trois étages de « la ville ». Je suis un « étrange » pour les vieilles familles souches de la place. Par contre, j'ai trempé mon âme dans la région chacune de mes saisons estivales depuis ma naissance, grâce aux quelques planches de bois et aux moustiquaires trouées de la véranda qui tenaient lieu de chalet que louaient mes parents dans la région. Le lac, le barrage d'Hydro, les écluses, les Iles, les marais, le terrain de golf, la voie ferrée, les fraises des champs, les amours d'été, je les ai vécus et je les ai parcouru à pied, en vélo, sous la pluie, sous le soleil, sous l'orage avec les résidents et les estivants. La région m'a si grandement nourri, qu'avec ma conjointe, nous avons délibérément choisi de s'installer à Maple Grove, il y a plus de 12 ans maintenant.

Et depuis, je me suis impliqué dans différentes activités et différents regroupements afin de faire progresser ma ville, mon milieu de vie, la qualité de vie de ma famille et celles de mes concitoyens. 75<sup>ième</sup> anniversaire de Maple Grove, Comité de recyclage et d'environnement, Comité d'école, Comité de parents d'enfants handicapés, télévision communautaire, c'est avec cet humble pedigree et mes quelques connaissances acquises au contact des gens de la place depuis les toutes premières heures de mon enfance, que je présente cette courte réflexion. Je laisse la politique aux politiciens, les chiffres aux économistes. Je viens parler à titre de citoyen conscientisé.

Bonne lecture !

*Dans ce document, le genre masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*

# ***L'IMPACT DE LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DU SUROIT: Une approche citoyenne***

## **I) LA PARTICIPATION DE LA POPULATION**

Malheureusement, les transcriptions des journées d'audiences n'indiquent pas le nombre de participants lors des séances et leur provenance. Nous y retrouvons seulement le nom des gens qui vous ont questionné. Mais comme vous avez pu le constater, peu de citoyens directement affectés par le projet ont été vous questionner. Ce fut surtout des représentants d'organismes hors territoire avec des expertises dans différents domaines qui se sont présentés.

Toutefois, même si seules quelques personnes ont pris le temps de venir au micro au cours de cette première étape, il ne faudrait pas que la Commission parte avec un sentiment que les citoyens sont désintéressés face au projet. Il règne plutôt un sentiment de résignation. Tel que décrit en introduction, les gens ne voient pas comment ils pourraient stopper un processus émanant d'une volonté politique provinciale et d'un organisme para-gouvernemental. Même si la construction de la centrale n'est pas un décret, et quoique, sans nullement vouloir porter atteinte aux compétences des gens qui siègent sur cette enquête, c'est la Loi qui exige la tenue un processus d'audiences publiques, il faut rappeler que le Premier ministre du Québec et le président d'Hydro-Québec en personne ont pris le temps de venir faire l'annonce de ce projet ici même. Se seraient-ils déplacés jusqu'ici en sachant que le projet ne pourrait pas voir le jour ? Les citoyens ont de sérieux doutes.

À cette résignation, il faut aussi ajouter la tourmente quotidienne des citoyens pour réussir à conserver et à survivre avec leurs emplois précaires. Puis finalement, l'État s'étant retiré de plusieurs champs d'action pour laisser la place à « l'économie sociale », les gens sont de plus en plus sollicités afin de s'investir bénévolement dans plusieurs domaines. Conseil d'établissement, Comité de parents, Comité des usagers, Regroupement d'aidants naturels, Groupes environnementaux, les classiques Loisirs et les différents Clubs d'entraide sociale, les demandes et les besoins sont immenses, particulièrement dans une petite ville pauvre comme la nôtre. Les gens n'ont plus d'énergie à donner dans une cause qu'ils voient déjà perdue d'avance. Juste lors votre premier soir d'audiences, au même moment plus de 6 organismes tenaient leur rencontre mensuelle ou hebdomadaire, y compris le Conseil des commissaires de la commission scolaire. Le peu de temps disponible pour se battre contre ce qui semble à première vue une fatalité est passablement rétréci. Mais ce n'est surtout pas par désintéressement. Je pensais que la nuance méritait d'être souligné.

## **II) NOTRE ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Vous avez pu déjà voir, par le rapport « qualitatif » présenté par M. Claude Prévost, que notre région est en bien mauvais état et continuellement en dessous de la moyenne montréalaise en ce qui concerne presque tous les aspects, autant social, économique, éducatif que de santé en général.

Toutefois, je suis un peu étonné que M. Prévost n'ait pas pu vous présenter les chiffres de la dernière étude qu'à effectuer le CLSC Seigneurie de Beauharnois. Une étude pourtant publique. En effet, à l'automne 1999, le CLSC Seigneurie de Beauharnois rendait public un rapport sur la santé de la population de son territoire intitulé : « La Santé et le bien-être de notre population... ça va ? »

L'Étude, qui a rejoint 54,912 habitants de Beauharnois et Valleyfield, est pour le moins alarmante. Elle prend 6 points saillants en comparaison avec le reste de la Montérégie et des moyennes québécoises, et arrive à ces conclusions, qui recourent celles de M. Prévost.

- 1- Baisse démographique constante
- 2- Revenus plus faibles
- 3- Scolarité moindre
- 4- Conditions de logements plus difficiles
- 5- Marché du travail moins performant
- 6- Sérieux vieillissement de la population

En 1991, la Montérégie affichait un taux moyen de faible revenu de 15,8%. Le secteur ici obtenait 24%. En 1996, le taux a passé à 28,2%. Juste à Valleyfield, le nombre de mères qui ont moins de 11 ans de scolarité est passé de 22,8% en 1991 à 35% en 1996. Les récentes études ont démontré que le taux de naissance de bébés de petit poids est le double chez ces femmes. De très mauvaises conditions pour débiter dans la vie, mais de très bonnes dispositions pour avoir besoin d'aide et de services que l'étude constate toutefois en grand manque.

12,5% de la population vivent de l'aide sociale dans la MRC de Beauharnois-Sallaberry, par rapport à 7% en Montérégie et 10,4% au Québec. Autres statistiques peu enviables, il y a 22,2% de familles pauvres sur le territoire de la même MRC, le deuxième plus haut taux derrière Champlain. En 1996, le revenu moyen se chiffrait à 36, 378\$ chez nous, par rapport à 42,229\$ au Québec. Au Café des Deux Pains, le nombre de personnes qui viennent prendre un repas à coût modique est passé de 30 par jour il y a 15 ans, à plus de 450 l'année dernière. Au Coin du Partage de Beauharnois, on aide désormais plus de 180 ménages dans une petite ville comme la nôtre.

Et par-dessus le marché, notre CLSC (où fait la file la population la plus vieille, la moins scolarisée et la moins bien payée de la Montérégie) ne reçoit que 92\$ par habitant alors que la moyenne montérégienne est de 140\$.

Au niveau de l'éducation, selon les indices socioéconomiques du Ministère de l'Éducation du Québec identifiés en 1999, la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands est la 11<sup>ème</sup> plus pauvre sur 70 et la deuxième plus démunie en Montérégie après Sorel, alors que les deux autres qui nous bornent (Grandes Seigneuries et Trois-Lacs) se classent dans les 10 premières. Sur les quelques 11,000 élèves qui fréquentent les écoles du territoire, plus de 2,250 jeunes sont officiellement répertoriés « Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage », soit plus de 20% de la clientèle qui ont un sérieux besoin de services sociaux et de santé, alors que la moyenne montérégienne est d'au plus 13%. Malheureusement, le MEQ n'en reconnaît et ne finance des professionnels que pour la moitié. Depuis la réunion des 3 commissions scolaires, le déficit s'accumule d'année en année pour être aujourd'hui à plus de 5 millions de dollars. Lors d'un récent rapport d'inspecteurs sur la situation de la CSVT, ces

derniers ont recommandé au MEQ et aux commissaires de ne plus financer l'autre moitié des enfants et d'établir une liste de priorité... Bel avenir en perspective !

Un autre problème qui sévit dans la région depuis quelques années est le déménagement des gens. En effet, compte tenu de la pauvreté des services et du manque de ressources, il y a actuellement un mouvement de la population vers les régions périphériques. Juste pour cette année, la commission scolaire a enregistré une perte de plus de 300 jeunes. Mais toutefois, les ménages qui quittent ne sont pas ceux qui ont des difficultés financières ou de santé. Ce qui fait que, selon les dernières informations du MEQ, la situation s'aggrave et le pourcentage de besoins s'accroît.

Les conclusions sont alarmantes, mais également un facteur de « piège » pour la population en regard du projet qui nous préoccupe, la centrale du Suroît. J'y reviens plus loin.

Je ne possède malheureusement pas le rapport complet. Probablement que le CLSC « Seigneurie de Beauharnois » pourrait vous le fournir. Je vous joins toutefois en annexe le résumé de ce rapport intitulé « Synthèse du profil de la population ».

### **III) BESOIN OU PAS D'ÉNERGIE SUPPLÉMENTAIRE ?**

Tel que mentionné en préambule, les raisons invoquées par Hydro-Québec du point de vue « besoin énergétique » ne me sont pas apparues très évidentes. Comme l'on fait remarquer quelques intervenants, d'un côté l'entreprise nous assure qu'il y a un besoin et que si elle ne prend pas rapidement la place du marché, d'autres compétiteurs prendront les devants avec, peut-être, des sources de fabrication d'énergie plus polluantes. Et de l'autre, Environnement Canada, l'Association de climatologie du Québec et le Department of Energy des Etats-Unis écrivent qu'il y a une baisse de la demande, particulièrement en période hivernale, la saison la plus énergivore.

Qui croire ? Qui dit vrai ? Si en plus de noyer les citoyens dans des avalanches de données scientifiques et de mesures de taux d'émanation plus compliqués les unes que les autres à comprendre, on vient nous « enfiropper » avec de fausses statistiques, vous comprendrez la méfiance et la résignation des citoyens vis-à-vis de ce projet.

### **IV) POUR NOS BESOINS, POUR LES BESOINS EXTÉRIEURS OU POUR S'ENRICHIR COLLECTIVEMENT ?**

À votre question à savoir si Hydro-Québec s'était assurée que le projet du Suroît était favorablement accueilli par la population locale, M. Thierry Vandal vous a répondu : « *Pour qu'un projet soit un bon projet et que ce soit un projet qui voie le jour, il faut que ce soit un projet qui crée de la richesse. Je veux dire comme développeur, comme producteur, comme distributeur, n'importe quelle activité, il faut que ça crée de la richesse.* »

Alors que pendant la présentation, Hydro-Québec nous a fait une démonstration tentant de prouver que cette construction répond à des besoins, qu'on manquera d'énergie pour une période de 2 à 3 ans (vers 2005-2006) parce que les centrales hydroélectriques en construction ne seront pas encore en opération, ici il vous répond que pour voir le jour, un projet doit créer de la richesse.

Est-ce que l'on pourrait nous dire clairement pourquoi veut-on construire Suroît ? Pour des besoins énergétiques urgents ou pour crée de la richesse collective ? Je crois sincèrement, et toute la population du Québec est prête à endosser l'entreprise dans les deux cas, mais pas à n'importe quel prix environnemental. C'est ce qui est ressorti le plus de la première partie des audiences. Mais est-ce que l'entreprise pourrait afficher clairement à qu'elle enseigne elle loge ? La production de richesse collective ou le besoin réel d'énergie ? Car dans les deux cas, l'urgence n'est pas la même, et les dégâts environnementaux minimisables.

Comme plusieurs intervenants, suite aux éclaircissements apportées lors de la première partie des audiences, j'émetts de sérieux doute sur les raisons véritables du projet. Un intervenant est venu dire lors de la soirée du 9 septembre que Hydro-Québec est actionnaire de Gaz Métropolitain. Si cette affirmation est véridique, ce que je ne suis pas en mesure de vérifier, Hydro-Québec se verrait en situation extrêmement avantageuse de double profit. En plus de rapporter des dividendes pour la distribution d'électricité (peu importe si elle est pour nous ou pour l'exportation), la centrale rapporterait également des sous du fait d'acheter du gaz naturel d'une entreprise dont elle est elle-même actionnaire. Il ne faut pas être comptable agréé pour comprendre le fort potentiel de dividendes. Il y a donc lieu de croire que la centrale rapporterait de « la richesse collective ».

Un autre point m'apparaît ambigu. Lors de la crise du verglas, afin d'éviter la catastrophe, on a clairement mentionné qu'il a fallu détourner vers Montréal les kilowatts/heures de Beauharnois qui étaient réservés pour l'exportation. Depuis le début des audiences, on confirme qu'aucune installation ne sert qu'à l'exportation et que la centrale du Suroît fera partie du parc de production général. Compte tenu de son emplacement et de son rattachement au même réseau, est-ce que l'énergie produite par la centrale du Suroît ne serait pas uniquement pour exportation, vendue à un prix plus élevé, pour rapporter une plus grande richesse collective ? Les explications aux nombreuses questions en ce sens tout au long des audiences n'ont pas été convaincantes.

Si la centrale n'est que dans le but de produire une énergie supplémentaire exportable, pourquoi la région, voire le continent aurait à supporter ce dégât environnemental du point de vue de l'émission des gaz à effet de serre, une donnée qui préoccupe non seulement les citoyens mais l'ensemble de la planète ? Pourquoi privilégier cette « filière » ?

## **V) ÉMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE**

Un point très inquiétant fut l'annonce et la confirmation par les experts du ministère de l'environnement que le Québec accentue sa production de gaz à effet de serre depuis une dizaine d'années, et encore beaucoup plus rapidement depuis 2-3 ans. M. Plamondon a parlé de 80, 800, 000 tonnes en 1992 comparativement à 88 millions en 2000. Et après 2000, la courbe augmenterait plus fortement. Bien qu'au Québec le champ d'activité émettant le plus grand nombre de gaz à effet de serre est le transport, malgré nos belles performances en production d'énergie comparativement aux autres provinces, tout le monde s'entend pour dire que le 3% de plus ajouté par la centrale au gaz naturel n'est pas pour aider. L'équivalent de 6 à 7 millions de personnes par jour supplémentaires, selon les chiffres avancées par M. Claude Prévost lors de la séance du 12 septembre. M. Alain Gosselin vous mentionnait également que « *compte tenu de l'apport important du projet aux émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions québécoises, on parle de 3% ce qui est quand même loin d'être*

*négligeable pour une seule source, il serait opportun d'envisager des mesures qui permettront de réduire la production de gaz à effet de serre chez le promoteur. » Or, la seule alternative que propose Hydro-Québec, est que lui soit reconnu ces antécédents de non-production de gaz et qu'on lui émettent des crédits ! Pas fort pour l'avenir de la planète que de demander d'être crédité pour un passé, si élogieux soit-il, dont on ne peut plus rien y faire.*

## **VI) CONTRAT PATRIMONIAL VS ENERGIE DISPONIBLE**

Un autre point qui a été soulevé souvent lors des audiences est le fameux contrat patrimonial et la capacité de production d'électricité. J'ai d'ailleurs questionné la commission lors de la première soirée, n'étant pas certain de bien comprendre. Si j'ai bien compris, par décret gouvernemental, Hydro-Québec à désormais l'obligation de produire et de réserver 165 Tétrawattheures pour le Québec à un tarif X.

D'après les tableaux et la présentation des représentants, à 60% de sa capacité, le parc actuel de production d'Hydro-Québec serait en mesure de produire un peu plus de 190twh. Et si je suis bien les propos de M. Tall en lien avec les tableaux présentés, en 2001 le Québec a utilisé 151,9twh (bien que la Régie de l'énergie parle de 154,6twh dans son rapport, p. 10) sur les 194 et quelques twh produits.

D'après Hydro-Québec, la nécessité de construire la centrale du Suroît serait parce que l'on prévoit qu'en 2005 ou 2006 le Québec aurait une demande à lui seul de 165twh, c'est-à-dire le montant minimal exigé par le gouvernement présentement. Et il faut ajouter à cette consommation le contrat avec le Vermont qui exige aussi un nombre minimal annuellement. Puis, il y a aussi les récentes annonce d'agrandissement des alumineries Alouette et Alcan, de très grand consommateur d'électricité. Encore une fois, si j'ai bien saisi, comme il est difficile de prétendre pouvoir faire fonctionner à plus de 60% 365 jours par année les différentes installations, les gens d'Hydro-Québec prévoit que l'on pourrait manquer de capacité de production pour une période de 2-3 ans, en attendant que les barrages de Sainte-Marguerite et de Touloustouc, entre autres, soient en fonction. Donc, au lieu de se voir acheter de l'électricité à plus haut taux, grâce à la méthode de construction plus rapide de la centrale à cycle combiné, Hydro-Québec serait en mesure de suffire à sa demande et même plus.

Encore une fois, les scénarios de construction parlent toujours en fonction d'une hausse de la demande. Pourtant, comme plusieurs intervenants nous l'ont démontré, la demande semble plutôt à la baisse, surtout en hiver. Comment l'entreprise peut-elle justifier ces prévisions à la hausse, si tout le monde s'entend que le tout est à la baisse ? Si le manque d'électricité est presque uniquement dû aux agrandissements des alumineries, n'y aurait-il pas lieu de penser à des installations moins polluantes, moins coûteuses et uniquement à l'égard de leur besoin ? Si le manque d'électricité est prévu que pour 2-3ans, n'y aurait-il pas moyens de mettre en place d'autres solutions qui polluerait moins, mais qui générerait autant de prospérité ? Le chapitre 8 et les quelques lignes de mes demandes jette des pistes de solutions.

## **VII) APPEL D'OFFRE ET SOUMISSIONS POUR LES NOUVELLES CENTRALES**

Une des nombreuses choses que nous avons apprises lors des audiences préliminaires est que dorénavant la production d'électricité est déréglementée et n'est plus le monopole d'Hydro-Québec.

Pour une rare fois, sinon la première de cette envergure, en 2002 on ouvrait la porte aux soumissions des compétiteurs. Les demandeurs pouvaient soumettre toutes les possibilités de filière et de capacité en regard de l'offre d'Hydro-Québec. Or, sur la liste des soumissions retenues par Hydro-Québec, liste soumise à la commission et déposé au dossier, sur les 19 projets, 7 sont prévus à cycle combiné au gaz naturel. Si ces projets se rendent à terme, est-ce à dire que nous aurons 7 fois plus de gaz à effet de serre ? Est-ce à dire que nous aurons 7 X 3% d'émission de gaz en plus ? Sur les 12 projets restants, 8 sont identifiés étant de la filière « Cogénération au gaz naturel ». Est-ce que ces 8 autres centrales vont également émettre des gaz à effet de serre ? Autant que celle du Suroît ? Sur la liste des soumissions RETENUES (c'est donc à dire qu'il y a eu d'autres soumissions qui n'ont pas été retenues...) 3 projets sur 19 seulement sont identifiés comme étant hydraulique. M. Tall et tous les autres représentants de l'entreprise nous ont-ils pas pourtant répétés qu'Hydro-Québec priorisait d'abord et avant tout la filière hydraulique ?

### VIII) ECONOMIE D'ENERGIE

C'était la raison de mon intervention le 9 septembre dernier. Et la raison majeure qui me fait écrire aujourd'hui. Depuis les audiences, de nouvelles données sont venues s'ajouter, alimentant mon questionnement.

D'abord, les questions et les points d'éclaircissements de Mme Hélène Sicard présentées lors de la séance du 10 septembre en après-midi. Lorsqu'elle a demandé s'il est vrai, qu'à la lecture des tableaux présentés et tirés de la Régie de l'énergie, qu'Hydro-Québec espère peu des mesures d'économie, Mme Piette a répondu qu'il y avait eu dans le passé des efforts dans ce sens et qu'Hydro-Québec Distribution travaille toujours en collaboration avec l'Agence d'efficacité énergétique pour que se continuent ses travaux.

Madame Sicard nous invite alors à lire la décision 2002-169, pages 12 et 13, de la Régie de l'Énergie. Ce que j'ai fait. Or, on y lit noir sur blanc qu'aucun nouveau programme d'efficacité énergétique spécifique n'a été développé par le Distributeur. On ne dit pas depuis quand, mais lorsque la présidente demande à Mme Piette de répondre à la question de Mme Sicard à savoir s'il est vrai que c'est depuis 1995, elle confirme qu'il y a eu effectivement peu d'investissement dans ces programmes à Hydro-Québec depuis 1995-96.

Lorsque M. Michel Guay du ministère des Ressources naturelles répond aux demandes de la présidente sur le même sujet, il précise que le Conseil des ministres a demandé à Hydro-Québec de doubler la cible d'économie d'énergie de 0,4twh à près de 0,8twh. Par contre, lorsque l'on lit la décision de la Régie de l'énergie, il est écrit : « *Lors de la phase 1 du dossier, le potentiel était évalué à 6twh. À la suite de modifications apportées, entre autres à la période d'évaluation, le potentiel est maintenant évalué à environ 8twh* ».

Je me sens encore une fois un peu perdu. 0,4 - 0,8 , 6 ou 8 twh ? Si je tente de comprendre le tableau présenté par Hydro-Québec, copié de la décision de la Régie de l'énergie, le 0,4twh de départ serait le potentiel à atteindre grâce aux différents programmes à mettre en place, chiffre ayant grimpé du double depuis, soit à près de 0,8twh. Les 5 ou 6twh exigés en économie d'énergie seraient ceux à atteindre en considérant toutes les formes d'économies incluant les programmes à venir, ceux en place et ce qu'ils appellent « les économies tendanciennes ».

Pour résumé, on cherche à économiser 0,4twh de plus grâce à l'ajout de nouveaux programmes mais le Conseil des ministres demande de doubler cet objectif. Tandis que l'objectif global, toutes formes confondues, de 5twh serait devenu 8twh. Corrigez-moi si je me trompe.

Est-ce à dire que, dans sa présentation et sa proposition au BAPE, Hydro-Québec aurait tenu compte seulement de 0,4twh d'économie au lieu de 0,8twh pour les nouveaux programmes d'efficacité énergétique et de 5twh au lieu de 8twh pour l'ensemble de l'économie potentielle ? Ne pourrions-nous pas supposer que cette erreur a des répercussions directes sur les réels besoins d'énergie pour l'avenir et sur la nécessité du projet Suroît ?

De plus, à travers les discussions et les éclaircissements apportées devant la Commission, on s'entend pour dire que des investissements de 2 millions de dollars (2,000,000\$) devait être fait en programme d'efficacité énergétique pour aller chercher une économie de 9,5twh. Seulement 350,000\$ de cette somme auraient été investis entre 1993 et 1995, mais qui néanmoins ont réussi à aller chercher 2,5twh d'économie. N'aurions-nous pas lieu de croire qu'avec 2 millions de dollars réellement investis, nous aurions pu obtenir près du 9,5twh ?

À la demande de la présidente, M. Michel Guay du ministère des ressources naturelles devait revenir avec des données sur les résultats concluants des différents programmes qui ont été appliqués. Je n'ai malheureusement rien retrouvé à ce sujet dans les documents déposés sur le site Internet.

## IX) ENTENTE AVEC MRC ET MELOCHEVILLE

Un point supplémentaire qui m'interpelle à titre de citoyen est la chronologie des événements pour en arriver à une entente entre Hydro-Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry et la ville de Melocheville. Les explications du conseiller municipal M. Bernard Legault à la séance du 12 septembre sont pour le moins troublantes.

Printemps 2001, on apprend que la ville de Beauharnois a sollicité la ville de Melocheville afin de réussir une fusion dite « volontaire » entre ces deux villes et d'y joindre Maple Grove. Melocheville répète qu'elle préfère être proactif que de se laisser dicter les arrangements d'une fusion forcée, pendant que Maple Grove fait des pieds et des mains pour ne pas faire partie de ce regroupement. Voulant vérifier les avantages et les inconvénients d'une fusion, les trois parties s'entendent pour que la Commission municipale fasse l'étude en question sans qu'il n'en coûte un sous aux contribuables. Août 2002, lors des audiences publiques concernant le possible regroupement, le maire de Beauharnois à cette époque informe et affirme à la Commission qu'il a rencontré la Ministre Harel lors d'un souper et qu'elle lui a promis, par trois fois, devant témoin, « *qu'en cas de fusion et de regroupement des trois municipalités, en cadeau de mariage, elle nous retirerait du CMM.* »

La suite est bien résumée par M. Legault : Fin octobre 2001, Hydro-Québec et le Premier ministre annoncent la construction de la centrale ; 12 décembre, le gouvernement émet son décret favorable à la fusion des 3 municipalités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 en précisant que les dettes et les surplus demeurent à la charge des anciennes villes désormais annexées; 20 décembre l'entente tripartite est signée entre Hydro, la MRC et Melocheville allouant 3 millions de dollars à Melocheville et 1 million à la MRC; à la première réunion publique du conseil provisoire de la nouvelle ville, on amorce le processus public qui doit mener éventuellement à la modification du zonage du secteur de la centrale

afin d'y permettre sa construction ; printemps 2002, le gouvernement apprend à la ville nouvelle ville de Beauharnois qu'elle ne pourra pas se retirer de la CMM.

Est-ce que les 4 millions de dollars seraient devenu le cadeau de mariage promis ? À titre de citoyen, je me questionne sérieusement sur la vitesse avec laquelle le tout s'est fait et sur la clause de 25 ans sans demandes. Si le nouveau maire est à l'aise avec le protocole d'entente, à titre de payeur de taxes, je me demande comment ferons-nous pendant 25 ans sans pouvoir présenter aucune demande et réclamation à Hydro-Québec ? Les coûts supplémentaires pour s'équiper et pour desservir cette centrale en cas d'incendie ou de catastrophe, qui les absorbera ? Advenant des fautes de quelconque nature de la part de l'entreprise, quels seront les moyens et les recours possibles à la municipalité et à la MRC pour demander de corriger le tir ?

### **X) LES FUTURS EMPLOIS**

Pour la durée de la construction, le promoteur garanti 636 emplois, pour des retombées de 34 millions de dollars. Pendant l'exploitation, 53 personnes à temps plein annuellement sont prévues pour des retombées de 3,5 millions de dollars. Il faut toutefois se questionner sur la nature de ces emplois.

Lors de la construction, sur les 636 emplois, bien que l'expertise du cycle combiné n'existe pas ici, on peut espérer qu'une majorité de cette main d'œuvre sera des travailleurs de la région. Toutefois, une fois en opération, les 53 emplois sont-ils vraiment à la portée des gens de la région ? Quelle personne maîtrise par chez nous le cycle combiné et son opération ? Quel domaine d'emploi restera-t-il aux gens de la région une fois les postes sur-spécialisés et de superviseurs techniques comblés ? Le protocole d'entente exige d'Hydro-Québec, de pair avec le Centre Local de Développement, qu'il crée une banque de fournisseurs et de travailleurs locaux ; qu'il organise des rencontres avec ces derniers pour les informer et qu'il facilite les contacts entre les fournisseurs (on ne précise pas locaux...) et la main d'œuvre locale. Où sont les obligations d'embaucher du personnel local ? Nulle part. L'entreprise a seulement le mandat de créer une banque, d'informer les fournisseurs/travailleurs et de faciliter les contacts entre eux.

Et les dépenses autres que salariales lors de la construction, qu'en est-il pour la région ? Lors de l'agrandissement du barrage récemment, on est allé jusqu'à prendre des traiteurs et les toilettes sèches à l'extérieur du territoire. En sera-t-il de même avec la centrale à cycle combinée ? Si le protocole souligne qu'aucune demande pendant 25 ans ne peut-être faite, comment s'assurer que l'entreprise achètera localement ?

## **XI) CONCLUSION : la région est piégée**

Comme je le mentionnais en préambule, avec toutes les données énumérées plus haut, j'ai le sentiment, et plusieurs citoyens ont le sentiment, qu'Hydro-Québec et le gouvernement nous ont pris au piège. Région fortement défavorisée ; terrain appartenant à Hydro-Québec ; des centaines d'emplois promis régionalement ; des millions d'argent à donner ; une croissance énergétique apparemment incontournable ; des besoins électriques qui dépasseraient l'obligation patrimoniale ; un cycle combiné avec gaz naturel créant des centaines de fois moins de gaz à effet de serre que les centrales au charbon et autres combustibles fossiles lourds ; un procédé dont il n'y a encore eu aucune catastrophe et aucune défaillance majeure sur la planète ; utilisation et rejet « responsable » dans les eaux de la voie maritime ; participation à l'augmentation de la richesse collective ; achat de gaz naturel à même une entreprise dont Hydro-Québec est en partie actionnaire ; comment diable une municipalité ou une région peut-elle se permettre de dire non à un projet promettant autant de prospérité ?

Pour une simple question d'émission d'un pauvre 3% de gaz à effet de serre ? Pour des émanations de produits toxiques dans l'air n'équivalent même pas à une cigarette par jour ? Pour le rejet dans les eaux de la voie maritime, tout près de la conduite municipale, de morpholine dont on ne connaît aucun impact environnemental majeur ? Pour quelques épisodes de smog par années ? Pour quelques décibels de plus le long d'une courte partie de la piste cyclable ? Pour un peu de bruit supplémentaire de transport lourd pendant une courte période afin de permettre le passage des camions ? Pour sauvegarder quelques espèces de plantes et d'arbres extrêmement communs au Québec ? Pour protéger quelques mètres d'espaces pour des oiseaux de passage ? Pour conserver des habitats de nidification d'oiseaux migrateurs qui ont le reste du canal pour nicher ? Pour quelques buttes de terre contaminée que l'on peut désormais facilement décontaminer ?

Les arguments paraissent faibles pour contrecarrer le projet. Malgré tout, je conserve ma position en opposition à ce projet.

## DEMANDES ET RECOMMANDATIONS

### EFFET DE SERRE

Bien que le 3% d'émission soit minimisé par le promoteur en prétextant qu'il obtiendra des crédits pour ces non-émissions antécédentes, un consensus est clair depuis le début des audiences, 3% c'est 3% de trop. L'ensemble des preuves et des arguments apportés à la commission sont éloquentes à ce sujet.

Compte tenu que le protocole de Kyoto demande une baisse substantielle de l'émission de ces gaz à tous les pays signataires et compte tenu que le Canada va ratifier cette entente internationale d'ici la fin de l'année, à titre d'entreprise responsable et appartenant aux citoyens, Hydro-Québec se doit de faire mieux que d'espérer recevoir des crédits pour le passé, si louable aient été ses non-accumulations de gaz. Participer à l'augmentation de ces gaz, volontairement et délibérément, est un affront à la logique et aux autres nations signataires, est un acte presque criminel de la part d'une entreprise d'État.

On ne parle plus de l'avenir d'une région ou d'une municipalité, mais de l'avenir de la planète, de notre survie sur cette terre. Nos émissions de gaz à effet de serre sont en train de bouleverser le climat avec une rapidité non mesurable. La planète, elle, va survivre à ces modifications, comme elle l'a fait depuis plus de 4 milliards d'années. Je n'ai même pas l'ombre d'un doute. Mais l'être humain, lui, en sera-t-il capable ? Que voulons-nous léguer aux autres générations ? Est-ce que nos enfants survivront à nos accumulations de gaz si nous ne faisons rien pour les réduire ?

### RECOMMANDATION #1

*Pour cette raison et les nombreuses autres évoquées plus haut dans mon argumentaire, qui m'apparaissent d'intérêt public, voire nationale et internationale, je demande à la Commission qu'elle ne recommande pas et refuse du revers de la main la mise en chantier de cette centrale.*

### RECOMMANDATION #2

*En plus, je demande à la Commission de faire des pressions auprès du gouvernement afin que soit retirés de la liste des soumissionnaires retenus pour la construction de nouvelles centrales, tous les projets proposant la construction de centrale à cycle combiné au gaz naturel.*

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Tel que précisé au chapitre VIII, avec 350,000\$ dollars l'entreprise a réussi à économiser 2,5twh. Imaginé avec le 2 millions prévus ?

Hier encore, 2 organismes de réputation internationale ont publié un rapport conjoint à propos des objectifs atteignables de Kyoto. En effet, La Fondation David Suzuki ainsi que Le Réseau d'action face aux changements climatiques ont rendu public leur rapport intitulé « *Kyoto et au-delà : la voie des faibles émissions vers l'innovation et l'efficacité* ». En résumé, cette étude rapporte que le Canada peut couper la moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dépassant l'objectif de Kyoto en cours de route. Les actions proposées sont claires et faciles tout en utilisant la technologie existante, en installant des programmes d'économie d'énergie qui créeront des emplois et de l'activité économique non polluante. Que se soit pour les consommateurs par des programmes incitatifs à la rénovation, à la bonne isolation des maisons et des immeubles, ou pour le secteur industriel et commercial avec des incitations à commercialiser certaines technologies moins polluantes tel les piles à combustible stationnaires, l'application de normes de rendement énergétique pour tous les appareils électroménagers, les propositions dans le rapport sont nombreuses, réalisables à court terme, peu coûteuses, rentables et génératrices d'emploi. (voir résumé du rapport en annexe 1)

Ces propositions ne sont pas nouvelles pour le Québec. Déjà en 1985, Luc Gagnon (maintenant à l'emploi d'Hydro-Québec... !) proposait dans son livre « *L'Écologie, le chaînon manquant de la politique* », publié aux éditions Alternatives, exactement le même concept, mais dans une perspective de développement québécois. Le principe de base de son concept est « **Les économies d'énergies sont une façon parmi d'autres de produire de l'énergie.** » Son projet propose en fait de faire un million de « Baie James » miniatures en faisant participer chaque ménage de la province.

Par des programmes genre « Corvée rénovation/énergie », il propose d'investir plusieurs milliers de dollars par les différents paliers de gouvernement (dont une plus grosse part par Hydro) dans des subventions reliées à l'amélioration énergétique des logements, des immeubles, à la conversion vers des systèmes différents de chauffage, etc. Des programmes qui ont d'ailleurs en partie vu le jour depuis 1985. Chiffres à l'appui, il confirme que l'économie d'énergie rencontrée dépassera la somme investie en 10 ans. Tout en participant à l'amélioration des valeurs des maisons et des immeubles, le projet présente plusieurs autres bienfaits économiques :

- Des dizaines de milliers d'emplois seront créés dans toutes les régions du Québec (construction et rénovation) ;
- Aucune migration de travailleurs et aucun démantèlement de cellule familiale pour la construction de barrage éloigné ;
- La majorité des matériaux nécessaires aux rénovations sont fabriqués ici au Québec ;
- Substitution de pétrole importé par de la main d'œuvre et des produits locaux ;
- Élimination du gaspillage
- Baisse dramatique des coûts de chauffage pour les citoyens ;
- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Création de bénéfices énergétiques immédiats contrairement à la construction de toute forme de centrale.

L'auteur consacre même un chapitre sur le pourquoi ne pas développer la filière au gaz naturel. Déjà en 1985, on sait que ce combustible pollue et produit des gaz à effet de serre.

Le bilan après 10 ans d'économie et de programmes incitatifs : 4 milliards de dollars en plus et près de la moitié de l'énergie actuellement employé par les consommateurs. (voir extrait du livre, P92 à 103, en annexe 2)

### **RECOMMANDATION #3**

*Considérant le gain substantiel fait avec 350,000\$ ; considérant que le plan d'Hydro-Québec présente des baisses d'investissement dans les nouveaux programmes alors que le gouvernement demande de revoir à la hausse ces objectifs de réduction ; Considérant qu'il faut mettre en place des actions immédiates afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; je demande que la Commission recommande à la Régie de l'énergie qu'elle exige d'Hydro-Québec d'investir les sommes prévues (le reste du 2 millions) pour des programmes d'économie d'énergie.*

### **RECOMMANDATION #4**

*Considérant que la réelle pointe a été identifiée comme étant 2005-2006 ; considérant que la mise en opération, quelque temps après la pointe critique, des centrales de Sainte-Marguerite et de Toulousteuc apporteront un bénéfice net d'énergie; considérant que des programmes d'économies d'énergie peuvent apportés de substantiel bénéfice d'électricité capable de nous faire passer la demande critique de 2005-2006 ; considérant qu'un programme d'économie d'énergie apporte des dividendes dans de courts délais ; considérant que la filière au gaz naturel polluerait et participerait à l'émission de nouveaux gaz à effet de serre ; considérant que le protocole de Kyoto demande de réduire ceux-ci ; considérant que Hydro-Québec se doit d'agir en citoyen corporatif responsable ; au nom de notre communauté je recommande et demande à la Commission qu'elle propose de déplacer les argents devant servir à la construction de la centrale vers la mise en application de nouveaux programmes locaux d'économie d'énergie qui feront participer les entrepreneurs, les fournisseurs et les travailleurs du territoire, tel que le projet le prévoyait initialement et qui feront prospérer la région tout en la faisant participer concrètement à l'augmentation de l'énergie, à la réduction de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Une action locale pour un développement global et durable.*

André Desrochers

Maple Grove, Qc,